



Demande de nationalité française après le divorce

Par **saranet**, le **08/01/2015** à **16:34**

bonjour, je voudrais savoir si j'ai le droit d'avoir la nationalité française, je suis algérienne, je me suis mariée en 2008 avec un français, et je suis rentrée en France en 2009, j'ai eu une carte de séjours de 10 ans, et j'ai eu un enfant, en 2013 le papa a mon enfant me déclare qu'il veut divorcer, et maintenant je vis avec mon enfant, et je veux demander la nationalité est-ce que je peux l'avoir, merci pour votre réponse

Par **domat**, le **08/01/2015** à **19:05**

bjr,
pour demander la nationalité française par mariage, La communauté de vie affective et matérielle ne doit pas avoir cessé avec votre époux depuis le mariage.
vous pouvez consulter ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2726.xhtml>
cdt